Association Foncière Urbaine Libre « LES BOUVREUILS »
65 boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY
☎ 01 64 99 93 35 ✉ bouvreuils@winimage.com
www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2012

EXERCICE 2011

Merci pour votre participation à notre assemblée générale (53 % de présents et représentés, soit tout de même 6 % de moins que l'an passé).

Merci également pour le remarquable soutien que vous nous avez manifesté en approuvant quasiment à l'unanimité notre action, cela nous encourage à persévérer pour la préservation et l'embellissement de notre cadre de vie en veillant au bon respect de notre règlement.

Merci aussi à tous les membres de notre comité pour leur travail et engagement, en particulier cette année à Laurent HUPPENOIRE qui s'est chargé de faire numériser les plans de nos maisons en format PDF. Vous pouvez les consulter à partir de notre site internet rubrique *Eléments à télécharger* puis *Plans détaillés des maisons*.

Vous avez élu 3 nouveaux membres François FROBERT, Laurent GHENASSIA et Christian TERRASSON. Pour des raisons personnelles, ce dernier a démissionné. En application de nos statuts, le comité a coopté Jocelyne TOURNEUR pour le remplacer. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Merci enfin à Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, notre maire, qui est intervenu après la fin de l'assemblée afin d'apporter ses réponses sur différents points : la REOMi, internet, la piscine (*ouverture d'un complexe nautique prévue en 2014-2015 ?*), les nouvelles constructions en particulier avenue Darblay et le stationnement à proximité de la gare, la reconstruction de l'école de la Verville qui sera temporairement installée, à partir de la rentrée 2012, près du centre commercial de la Verville et la suppression du passage à niveau proche de la gare.

Concernant l'aspect des propriétés, l'an passé, nous avions insisté à propos des stationnements sur les pelouses avec pour résultat une forte dégradation de celles-ci. Même si certains persistent (et c'est plus apparent en cette saison), il est agréable de constater que des progrès notables ont été faits.

Il est également agréable de pouvoir marcher sur les trottoirs (boulevard de la Verville et avenue de Mannassé) où la végétation a été bien rabattue aux intersections (encore quelques petits efforts à faire) et sur les trottoirs où on peut se déplacer quasiment sans problèmes. Par contre il n'est pas acceptable de voir des voitures stationnées sur les trottoirs! C'est un respect élémentaire pour les piétons qui fréquentent nos rues et qui sont, de ce fait exposés à des situations de danger. Ils n'ont pas à se déplacer sur la route, d'autant plus que ces piétons peuvent être des gens âgés ou de jeunes enfants.

Cette année, nous souhaitons insister sur un point particulier qui concerne les grillages peu ou mal dissimulés, inesthétiques et bien sûr non autorisés ; nous remercions ceux qui sont concernés de profiter de la période actuelle pour les retirer ou faire des plantations les masquant.

Enfin nous avons commencé la rédaction de nouveaux statuts et d'un nouveau règlement qui prend en compte les indications du PLU ; dès que le comité aura validé ces documents, nous vous proposerons de les approuver à l'occasion d'une prochaine assemblée générale extraordinaire.

Nous vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à tout notre dévouement.

Hubert JANNIN

Association Foncière Urbaine Libre « LES BOUVREUILS »
65 boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY
☎ 01 64 99 93 35 ✉ bouvreuils@winimage.com
www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr

Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui réglemente tout l'urbanisme de la commune (orientation du développement de la ville, cadre de vie, impôts) est entré en application en juillet 2011.

La partie du règlement applicable aux propriétaires de notre AFUL vous a été distribué. Si vous ne l'avez pas reçu ou l'avez égaré, vous pouvez nous en demander un autre exemplaire ou le télécharger depuis notre site internet.

Le Règlement de notre AFUL est toujours en vigueur.
Il est très important de noter que le Règlement de l'AFUL ne peut autoriser des actions interdites par le PLU.
Par contre, il peut appliquer des dispositions plus restrictives.

Un exemple : l'implantation de fenêtres de toit sur la partie avant de nos maisons.
Deux propriétaires avaient contesté cette règle et attaqué l'AFUL devant le Tribunal de Grande Instance d'EVRY.
Ils ont été déboutés et condamnés aux dépens.

Programme de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées

Depuis le 1er janvier 2009, la commune de Mennecy a délégué sa compétence *collecte-assainissement* pour les eaux pluviales et les eaux usées au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau (SIARCE).

Ce dernier est donc aujourd'hui responsable du réseau public de collecte d'eaux pluviales et d'eaux usées.

L'exploitation des canalisations reste assurée par la Société des Eaux de l'Essonne (SEE) qui intervient sur les réseaux en cas de problèmes.

La SEE possède un numéro d'urgence disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 : le **0810 391 391**.

Comme il est précisé dans les règlements des AFUL, chaque lot de notre ZAC souffre des servitudes de passage, d'entretien et de réfection de tous les réseaux souterrains. Les réseaux publics de collecte d'assainissement et notamment les regards, implantés en terrains privés, doivent être accessibles afin d'assurer une bonne exploitation.

Pour permettre une intervention rapide et efficace sur les canalisations de branchement et apporter une solution pérenne, deux actions sont nécessaires :

1) rendre les branchements individuels accessibles, par la création d'un regard de branchement eaux usées, pour l'exploitation par la SEE, et qui délimitera les parties publiques et privées des branchements ;
2) limiter les problèmes d'engorgement liés souvent à la prolifération dans les réseaux de racines d'arbres proches des canalisations.

Vous trouverez les modalités de réalisation des regards de branchement d'eaux usées dans le fascicule qui vous a été distribué en octobre 2009 et que vous pouvez retrouver sur notre site internet.

À l'heure actuelle, 159 propriétés sur 284 sont équipées d'un regard agréé soit 56 %.

Etude de réaménagement des réseaux sur le secteur des 7 AFUL

L'état déplorable et le nombre d'interventions de la part de la SEE ont conduit la mairie à envisager une refonte complète de nos réseaux eaux usées et eaux pluviales.

Le SIARCE qui a délégation a demandé à un bureau d'études la SEGI, de faire une enquête sur la réfection générale des réseaux d'eaux usées afin de déterminer la solution la meilleure (coût minimal et faisabilité des travaux).

Différents scénarii ont été envisagés : reconstruction en lieu et place, remise de l'ensemble des réseaux sur le domaine public, création de réseaux sur des domaines appartenant aux AFUL et un mélange de ces solutions.

La SEGI a commencé à faire des relevés topographiques des différents passages de câbles et des canalisations et de la position exacte des regards dans les rues, espaces verts et dans chaque propriété. Les résultats pour notre AFUL seront connus et présentés au printemps.

L'enveloppe financière serait de l'ordre de 30 millions d'€, les travaux seront étalés sur une dizaine d'années au moins.

Association Foncière Urbaine Libre « LES BOUVREUILS »
65 boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY
☎ 01 64 99 93 35 ✉ bouvreuils@winimage.com
www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr

REOMi ou Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

Nous avons appris seulement quelques jours avant le 1er janvier, date de la mise en application de la REOMi, que toutes les collectes concernant notre quartier auront lieu en deuxième partie de journée, soit entre 13 h et 22 h.

Cela signifie que les bacs qui sont jusqu'à présent et conformément aux règlements de nos AFUL sortis en soirée et rentrés le matin seront la plupart du temps toujours sortis en soirée mais rentrés dans le meilleur des cas au cours de la soirée suivante ou même le surlendemain matin.

Des bacs qui restaient environ 12 heures dans les rues pourraient donc y stationner au mieux 24 heures et dans beaucoup de cas 36 heures ou plus, quand il s'agira du vendredi pour ceux qui partiront pour le congé de fin de semaine.

- **Sécurité**. La plupart de nos rues sont étroites, les trottoirs réduits ou inexistants. Sur le trajet des écoles (un exemple typique étant la rue des Bergeronnettes), nos enfants dont la taille est souvent inférieure à celle des bacs, vont donc devoir slalomer plus souvent entre ceux-ci, cela va être véritablement critique pour leur sécurité.
- Il est prévu tous les **vendredis** un ou deux ramassages, ce qui veut dire qu'on va voir très souvent des containers déposés le vendredi matin et récupérés le lundi suivant.
- **Nuisances sonores** entraînées par les camions, le chargement des conteneurs, en particulier le ramassage à des horaires nocturnes des bouteilles et autres verres.
- Il n'est pas admissible qu'il soit prévu des horaires de ramassages **bruyants** jusqu'à 22 heures et ce en contradiction avec l'arrêté municipal relatif au bruit sur la voie publique et le Règlement de l'AFUL.

Projet SFDM de distribution des carburants pétroliers

Un projet de regroupement des sites de distribution des carburants pétroliers en Île-de-France a été lancé.

La Société Française Donges Metz (SFDM) a déposé une demande de permis de construire à Cerny.

La distribution de carburants (essence, diesel, fuel de chauffage) représente un volume de 10 millions de m^3 par an pour la région Ile de France. Il y aura au moins 3 millions de m^3 de matières inflammables et polluantes qui transiteront par Cerny chaque année à destination du tiers sud de notre région.

Le projet prévoit 40 % de ce trafic entre Cerny et l'autoroute A6, le reste étant dirigé vers Étampes.

Nous comprenons mal l'intérêt autre que celui de la société SFDM pour ce projet (infrastructures routières inadaptées, traversé du parc naturel régional du Gâtinais …). Des solutions plus adaptées, mais concurrentes de celle de SFDM, sont possibles pour l'alimentation en carburant du sud francilien.

Nous rappelons que ce projet aurait pour conséquence la traversée de Mennecy par des centaines de camions transportant des matières extrêmement dangereuses soit 1,2 millions de m^3 environ ; l'augmentation du bruit sera également importante. L'enquête publique n'a toujours pas été lancée.

Remarquons qu'elle ne peut l'être pendant la période des campagnes électorales.

Communications

Nous vous rappelons le numéro de téléphone de l'AFUL : **01 64 99 93 35** ainsi que son adresse courriel qui vous permet de nous envoyer vos messages, suggestions ou toutes autres questions : ***bouvreuils@winimage.com*.**

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, envoyez-nous votre adresse électronique (n'oubliez pas de nous informer si vous en changez), cela nous permettra de vous faire parvenir rapidement toute nouvelle information concernant notre quartier.

En vous connectant sur ***http://bouvreuils-levitt-mennecy.fr/*** vous pourrez trouver les dernières nouvelles, les formulaires de demande de travaux, la partie du PLU consacrée à notre zone UE, etc.

Vous pouvez envoyer des petites annonces et télécharger de nombreux documents.

Si vous souhaitez faire part d'expériences avec des fournisseurs divers (pas de pub), rédigez un court article avec des photos si possible et adressez-le nous. Toutes les bonnes volontés sont bienvenues : envoyez photos, documents d'histoire sur la résidence, infos pratiques, etc. **Ce site est le vôtre, faites le vivre.**

Jean-Claude VOLLANT

Espaces verts

Christian REBOUL, vice-président responsable des espaces verts, indique que le prix du contrat d'entretien annuel augmentera de 1,5 % en 2012, soit une augmentation mensuelle de 56 € TTC.

Les prestations de *Fuschia Paysages* nous paraissent satisfaisantes pour l'année 2011 et le contrat d'entretien est reconduit pour un an.

Nous rappelons que la taille des haies donnant sur les coulées vertes est une obligation pour les propriétaires, surtout que cela facilite le passage des machines du prestataire qui entretient nos espaces verts ; merci aux personnes concernées de vérifier que leur haie ne s'est pas trop développée et qu'elle ne devient pas gênante pour l'entretien des espaces verts.

Les propriétaires qui effectuent des tailles de végétaux ne doivent pas laisser leurs déchets de coupe sur les parties communes. **ATTENTION** à ne pas intervenir ou faire intervenir une entreprise avec un véhicule sur les Espaces Verts si le sol est détrempé, la remise en état des dégâts occasionnés serait à votre charge.

Principaux sujets abordés lors de l'AG :

- Les diverses plantations effectuées en 2011 : place des Loriots, place Francisque Sarcey, place Jean Legendre, square Geoffroy Saint Hilaire.
- Les travaux effectués en 2011 : mise en gazon rond-point rue Raymond de Mareuil-boulevard de la Verville, paillage des massifs place des Loriots et place Jean Legendre, remplacement de 3 bouleaux, EV Manassé, réduction du massif d'éléagnus avenue des Alouettes, mise en sécurité d'une branche de cèdre tombée sur la place Francisque Sarcey, émondage des coulées vertes Garde-Manassé, retouches de gazon place des Loriots et EV Manassé.
- Les chenilles processionnaires : Retrait de 40 nids sur nos coulées vertes en février et mars 2011.
- Les opérations « test » de broyage de végétaux organisées par l'ASEC et la CCVE
- Les travaux prévus en 2012 : Suppression du massif avenue de la Garde avec déplacements des végétaux et mise en gazon au printemps, retrait du grand cèdre place Francisque Sarcey fragilisé à sa base suite à un coup de vent violent, réduction du massif en face du centre commercial en partie basse avec le retrait des plots pourris et mise en gazon, retrait des nids de chenilles entre février et mars, mise en gazon d'une parcelle EV avenue des Alouettes.

RAPPELS

Les propriétaires qui clôturent leur jardin doivent planter une haie végétale (type cyprès, laurier…) pour dissimuler ces clôtures, qu'elles soient en bois ou en grillage. La hauteur des végétaux devra être de taille conséquente afin de masquer rapidement la clôture.

ATTENTION à bien respecter le côté de plantation des végétaux, le grillage ou la clôture devant se trouver à l'intérieur du jardin donc invisible à terme de la rue ou des espaces verts.

La mairie nous demande d'insister sur les tailles d'entretien des haies afin de permettre une bonne visibilité aux différentes intersections et l'accès aux trottoirs qui doivent être dégagés et permettre la circulation des piétons. La responsabilité des propriétaires pourra être engagée en cas d'accident.

Le dépôt des sacs de déchets verts devant votre pavillon doit se faire au plus tôt à partir de 18 heures la veille du jour de ramassage.

Nous rappelons que nos espaces verts sont rigoureusement interdits à tout véhicule motorisé non autorisé.

Des courriers de rappel seront envoyés aux propriétaires non coopératifs et le comité prendra les mesures nécessaires pour que le règlement soit appliqué.

Christian REBOUL

Finances

Pascale MIL, trésorière, présente les comptes de l'AFUL.

En 2011, nos finances sont globalement restées conformes à ce qui avait été prévu. Nous avons eu des recettes supplémentaires avec des dédommagements pour des tournages de films et des indemnités suite à deux procès (ces indemnités compensent à peu près les dépenses en avocat que nous avions eu les 2 années précédentes) alors que nous avons eu des dépenses exceptionnelles pour

- l'impression du Règlement du PLU,
- la numérisation des plans des différents types de maison.

  Les autres AFUL de la zone UEb ont accepté de participer à cette opération et d'en partager les frais. Nous avons donc été remboursés de la somme de778 €.

DEPENSES

L'entretien et l'aménagement de nos espaces verts représentent 87 % de nos dépenses. Les frais généraux représentent cette année 6.5% (du fait principalement de la numérisation des plans 311 €), suivi par les impôts locaux à près de 6%.

Nous avons distribué à tous les propriétaires et locataires un exemplaire du Règlement du PLU applicable à notre quartier.

RECETTES

Les recettes des tournages de film sont en augmentation de 1 150 €.

Nous avons également été indemnisés de 2 105.07 € suite au procès intenté par deux propriétaires.

Tous les propriétaires se sont acquittés de leur cotisation et nous remercions plus particulièrement ceux qui l'ont fait dès janvier 2011 nous permettant de faire face, dans de bonnes conditions, aux échéances de début d'année.

COTISATION 2012

Compte tenu des éléments précédents, le montant de la cotisation a été maintenu à son niveau de l'an dernier, soit 180 €.

Nous vous demandons de vous en acquitter dès que possible.

Les dates d'application des pénalités sont les suivantes :

- au 15 mars 2012, une pénalité de 10 € ;
- au 1er mai 2012, une pénalité de 40 € ;
- au 1er juillet 2012, une pénalité de 100 €.

Cette dernière s'accompagnera d'une procédure d'injonction de payer dont les frais d'huissier seront à la charge du propriétaire.

Bien entendu nous demeurerons à l'écoute de tout propriétaire qui aurait des difficultés, et sommes prêts, avec toute la confidentialité requise, à trouver avec celui-ci des modalités spécifiques.

Votre règlement, libellé à l'ordre de l'AFUL Les Bouvreuils, est à adresser à

Jean-Claude VOLLANT
13 rue François Mansart
91540 MENNECY

Pascale MIL

Association Foncière Urbaine Libre « LES BOUVREUILS »
65 boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY
☎ 01 64 99 93 35 ✉ bouvreuils@winimage.com
www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr

Règlement intérieur

Stéphane ROUSSELOT, vice-président responsable du règlement intérieur, rappelle quelques obligations qui permettent de conserver l'harmonie de notre village.

1. CIRCULATION ET VITESSE

Respectez la vitesse limitée à 30 km/h et les *stops* installés boulevard de la Verville et avenue de Manassé.

Exigez de vos enfants circulant en deux roues qu'ils respectent les règles du *Code de la route*. Des contrôles sont effectués régulièrement.

Les vélos, VTT ou autres engins à deux roues **doivent être éclairés** dès que la visibilité le rend nécessaire. Nous vous demandons, pour des raisons de sécurité élémentaires, de respecter et de faire respecter cette obligation du code de la route.

2. STATIONNEMENT DES VEHICULES

D'après notre règlement, nous devons garer nos voitures dans les garages ou les montées de garages. Le stationnement des véhicules sur la rue doit être limité au maximum. Évitez en particulier de stationner dans les virages et sur les trottoirs. Ne garez pas les voitures l'une en face de l'autre de chaque côté de la rue ni en face d'une sortie de garage.

De nombreux résidents nous ont interpellés sur le problème du stationnement de longue durée sur les pelouses de leur propriétaire, **ce qui est contraire à notre règlement.** Nos jardins sont dit « d'agrément » et y stationner régulièrement endommage sérieusement la pelouse et nuit donc à l'esthétique de notre ensemble immobilier. Conformément à ce qui a été indiqué lors de notre assemblée générale, la commission *Règlement Intérieur* va répertorier les propriétés dont les pelouses ont été sérieusement endommagées. Une remise en état sera exigée car le saccage de certaines pelouses doit cesser. Nous comptons sur votre coopération. Tout le monde trouvera son compte au travers de ces améliorations esthétiques.

Il est rappelé qu'en cas de vente, le comité peut opposer un véto si la propriété n'est pas conforme à son règlement.

3. HORAIRES DES TONTES

Les horaires autorisés pour les tontes et l'usage d'outils motorisés générant du bruit sont les suivants :

- **les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h ;**
- **les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;**
- **les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

Merci de faire un effort pour le respect de ces horaires afin de préserver la tranquillité de tous.

4. ENTRETIEN DES JARDINS ET DES HAIES

Nous remercions la grande majorité d'entre vous qui entretiennent leur jardin.

Nous vous rappelons, et cette prescription est maintenue dans le *Règlement du PLU*, que :

- l'édification de clôtures et la mise en place de haies est rigoureusement prohibée en avant de la façade principale des maisons individuelles et en limite du domaine public. Tout portail y est interdit ;
- sur les côtés et à l'arrière de la propriété, il est possible de clore par des haies vives qui pourront être d'essences différentes, mais dont la hauteur ne pourra pas dépasser 1,80 m. Les brandes, claustras, brise-vent en plastique sont interdits.

Toute clôture édifiée dans le respect de notre règlement doit être masquée par de la végétation. d'une taille au moins

égale au grillage installé.

Par ailleurs, nous demandons aux propriétaires concernés, de tailler les végétaux de manière à ce que ceux-ci n'occultent pas le rayonnement lumineux des lampadaires. Il y va de la sécurité de tous.

5. BRUIT.

L'arrêté municipal N° L.VI.02.161.145 du 10 juin 2002 stipule entre autres :

> Tous les bruits excessifs émanant des locaux d'habitation ou de leurs dépendances ne doivent pas troubler le voisinage.
>
> En outre, tous ces bruits sont interdits de 22h30 à 7h30 du matin, ainsi que les dimanches et jours fériés.

Nous vous demandons et plus particulièrement aux possesseurs de piscines extérieurs de respecter cette réglementation.

6. ETENDOIR A LINGE.

Il est interdit de faire sécher du linge sur l'avant des propriétés. Les dispositifs d'étendage situés sur l'arrière doivent être amovibles et disposés dans des endroits retirés des regards.

7. ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux doivent respecter la tranquillité de leurs voisins en évitant le vagabondage et les aboiements intempestifs de leurs compagnons, conformément aux règles édictées dans les *Règlements et Statuts* de notre AFUL (titre I, article 11) et dans les divers arrêtés municipaux. Les déjections sur nos pelouses, sur nos places et sur nos espaces verts doivent être ramassées par les propriétaires des animaux. Il est extrêmement désagréable d'en trouver sous la semelle de nos souliers. Il existe un arrêté municipal interdisant ces agissements (n° L6.01.297.39 du 24 octobre 2001).

Nos espaces verts sont et doivent rester d'agréables aires de promenades pour tous et de jeux pour les enfants, et ce dans le respect de la tranquillité des résidents.

8. POUBELLES

Les poubelles et les déchets verts ne doivent pas être sortis longtemps avant le passage du service de ramassage, et ce, en conformité avec la *Règlementation de la collecte des déchets sur le territoire de la commune de Mennecy (L09.04.138.82) article 11.*

Par respect pour le charme de notre résidence, chacun doit faire un effort en respectant les règles suivantes :

- du fait des nouveaux horaires, les poubelles et les déchets verts ne doivent être placés en bordure de rue que le matin des jours de ramassage. Il serait agréable que les bacs soient sortis seulement en fin de matinée.
- le jour de ramassage, les poubelles doivent être rentrées dès que possible ;
- penser à la solidarité entre voisins quand cela est nécessaire…

Nous vous demandons également de ranger vos poubelles hors de la vue des promeneurs et de vos voisins.

9. TRAVAUX

Tous les travaux de nature à modifier l'aspect extérieur des propriétés (maison ou jardin) doivent faire l'objet d'une demande préalable auprès de l'AFUL. Il s'agit entre autres :

- des travaux de peintures dès lors qu'il y a modification des couleurs d'origine (portes, volets, mur, toit) ;
- de pose de velux ;
- d'installation d'un abri de jardin ;
- du creusement d'une piscine ;
- de construction d'une véranda.

Nous rappelons que :

- les portes des garages et les chenaux doivent être de couleur blanche ;
- si vous installez des stores ou des volets roulants, les volets d'origine ne doivent pas être enlevés afin de conserver à votre maison son aspect originel ; le dispositif de rangement ne doit pas dépasser l'encadrement d'origine de la fenêtre ;
- l'aspect des fenêtres et la taille de leurs carreaux ne doivent pas être modifiés ;
- dans le même esprit, les dispositifs de climatisation et de chauffage doivent être dissimulés aux regards des passants par des plantations. Les blocs doivent être disposés, de ce fait, le plus près possible du sol. Tout autre aménagement entraine une modification d'aspect de la maison, ce qui déclenchera une action du comité.

Nous vous remercions de nous informer de la fin de vos travaux.

10. VENTE DE PAVILLONS

Le comité vérifie systématiquement l'état des propriétés lors des mises en vente. Cela nous permet de leur faire rendre l'aspect qu'elles auraient dues conserver.

11. MISE EN LOCATION. OBLIGATIONS DES LOCATAIRES

Les propriétaires sont tenus d'informer le bureau de l'AFUL de la mise en location de leur maison et d'indiquer leur nouvelle adresse ou le nom du mandataire habilité à gérer leur bien.

Les locataires sont tenus de respecter les obligations concernant les horaires de tonte, l'entretien des jardins et la remontée des poubelles.

12. NUMEROS DES MAISONS

De nombreuses maisons n'ont pas de numéro visible. Faites un effort en pensant aux éventuels retards d'intervention pour les services d'urgence, aux différentes personnes qui distribuent votre courrier en particulier les membres de notre comité et les préposés de la Poste.

Stéphane ROUSSELOT

Association Foncière Urbaine Libre « Les Bouvreuils »
65 boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY
☎ 01 64 99 93 35 ✉ bouvreuils@winimage.com
www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr

Répartition des propriétaires présents ou représentés à l'AG 2012

Nombre de propriétés		284			
Nombre de propriétaires présents ou représentés				151 (53%)	
Présents	82	Représentés	69	Absents	133

rue André le Nôtre

Présents et représentés	42%		
Propriétaires	12	Présents	3
Votants	5	Représentés	2
		Absents	7

rue des Alouettes

Présents et représentés	55%		
Propriétaires	20	Présents	6
Votants	11	Représentés	5
		Absents	9

place des Chardonnerets

Présents et représentés	47%		
Propriétaires	17	Présents	5
Votants	8	Représentés	3
		Absents	9

rue des Mésanges

Présents et représentés	42%		
Propriétaires	12	Présents	5
Votants	5	Représentés	0
		Absents	7

rue des Rossignols

Présents et représentés	63%		
Propriétaires	19	Présents	8
Votants	12	Représentés	4
		Absents	7

rue François Barbin

Présents et représentés	45%		
Propriétaires	20	Présents	5
Votants	9	Représentés	4
		Absents	11

rue Geoffroy Saint-Hilaire

Présents et représentés	38%		
Propriétaires	8	Présents	1
Votants	3	Représentés	2
		Absents	5

rue Raymond de Mareuil

Présents et représentés	51%		
Propriétaires	43	Présents	12
Votants	22	Représentés	10
		Absents	21

avenue de Manassé

Présents et représentés	76%		
Propriétaires	25	Présents	11
Votants	19	Représentés	8
		Absents	6

rue des Bouvreuils

Présents et représentés	42%		
Propriétaires	31	Présents	8
Votants	13	Représentés	5
		Absents	18

place des Loriots

Présents et représentés	64%		
Propriétaires	11	Présents	2
Votants	7	Représentés	5
		Absents	4

place des Pinsons

Présents et représentés	30%		
Propriétaires	10	Présents	2
Votants	3	Représentés	1
		Absents	7

rue Francisque Sarcey

Présents et représentés	43%		
Propriétaires	7	Présents	0
Votants	3	Représentés	3
		Absents	4

rue François Mansart

Présents et représentés	68%		
Propriétaires	37	Présents	13
Votants	25	Représentés	12
		Absents	12

square Jean Legendre

Présents et représentés	50%		
Propriétaires	12	Présents	1
Votants	6	Représentés	5
		Absents	6

Association Foncière Urbaine Libre « LES BOUVREUILS »
65 boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY
☎ 01 64 99 93 35 ✉ bouvreuils@winimage.com
www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr

Résultats des votes

Nombre de propriétaires présents ou représentés : 151
Nombre de bulletins dépouillés : 148

	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation du rapport moral	142	5	1
Approbation des comptes 2011	142	5	1
Quitus au comité de l'AFUL	142	5	1
Adoption du budget 2012	142	5	1

Élection des membres du comité

Hubert JANNIN .....143 voix, élu
Christian REBOUL .....137 voix, élu
Claude VANDEL.....139 voix élu
François FROBERT.....127 voix élu
Laurent GHENASSIA.....126 voix élu
Christian TERRASSON.....119 voix élu

Composition du bureau

Le comité s'est réuni le 29 janvier 2012. Christian TERRASSON ayant présenté sa démission, Jocelyne TOURNEUR qui, lors de l'AG avait proposé son aide, a été cooptée pour un an par le comité.

La **composition du bureau** pour l'année 2012 est la suivante :

Hubert JANNIN..... *Président*
Stéphane ROUSSELOT ..... *Vice-président* ..... *Responsable Règlement Intérieur*
Christian REBOUL ..... *Vice-président* ..... *Responsable Espaces Verts*
Pascale MIL..... *Trésorière*
Jean-Claude VOLLANT..... *Secrétaire* ..... *Trésorier-adjoint*
..... *Représentant au groupement des 7 AFUL*

Membres du comité

Claude VANDEL…… *Responsable Informatique* ..... *Règlement Intérieur*
Régis PECQUET *Règlement Intérieur*
Laurent HUPPENOIRE ..... *Responsable des plans* ..... *Espaces Verts*
Patrice GARNIER..... *Finances*
François FROBERT ..... *Règlement Intérieur*
Laurent GHENASSIA..... *Finances*..... *Secrétariat*

Membre coopté

Jocelyne TOURNEUR ..... *Règlement Intérieur* ..... *Secrétariat*

Les Bouvreuils